

## Implantée sur Aubagne depuis 1995,

Edélen s'est dotée d'un véritable savoir-faire dans la fabrication de boîtes aux lettres pour habitat collectif en acier, bois massif et panneaux bois (stratifié, mélaminé).

Grâce à sa maîtrise des outils de production à commande numérique, Edélen dispose d'une grande capacité d'adaptation de sa gamme afin de laisser libre court à votre imagination.

En partenariat étroit avec un réseau de sous-traitants qualifiés dans le domaine de la tôlerie et de la peinture, Edélen vous propose une gamme élargie de boîtes aux lettres acier design et très robuste.

Choix des matières premières et maîtrise complète de la chaîne de production lui permettent aujourd'hui de vous garantir un service de qualité, de la fabrication à la pose sur tout le territoire français.

Sa grande expertise, son expérience, les différents matériaux utilisés et l'écoute constante des différents interlocuteurs ont permis de mettre en place un service spécialisé de réalisation sur-mesure, espace courrier, agencement de hall, mobiliers divers dont vous retrouverez quelques réalisations.

Edélen privilégie l'esthétisme, la robustesse ainsi que le côté fonctionnel en élaborant des solutions techniques ou esthétiques dans la maîtrise de votre budget.

Que vous soyez professionnel du bâtiment, prescripteur, architecte, designer, Edélen, de part sa maîtrise industrielle, vous aidera à conceptualiser votre différence.



# Les Normes Postales

## 1. Pour les immeubles construits après 1979.

L'arrêté n°1802 du 29 juin 1979 rend obligatoire l'installation de boîtes aux lettres normalisées type NF D 27404 (intérieur) et NF D 27 405 (extérieur).

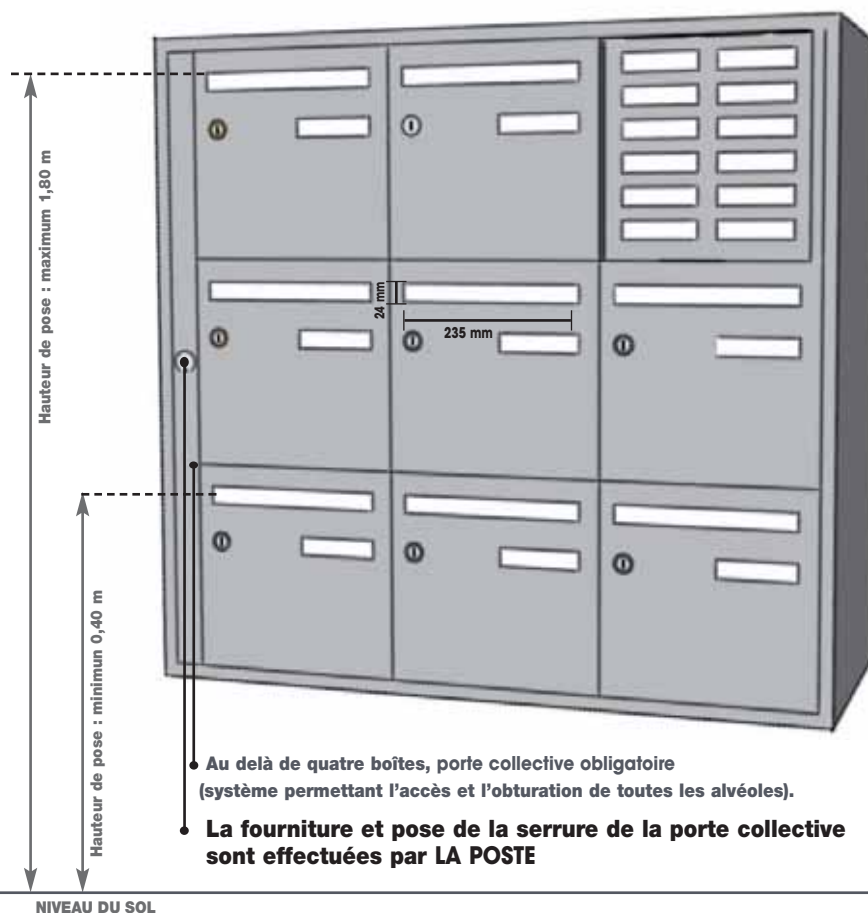
### Ce qui est obligatoire :

- Des dimensions intérieures normalisées correspondant à un volume minimum de 260 x 260 x 340 mm pour chaque case.

- Au-delà de quatre boîtes, les boîtes seront regroupées en batterie, c'est-à-dire qu'une porte collective permet l'accès et l'obturation simultanée de toutes les alvéoles.

- Tableau nominatif, obligatoire au delà de 6 boîtes.

- Le positionnement de la batterie de boîtes aux lettres doit respecter les prescriptions du schéma ci-dessous.



## 2. Pour les immeubles anciens construits avant 1979

Les prescriptions relatives aux boîtes aux lettres normalisées ne sont obligatoires que dans la mesure où les modifications concernent la surélévation ou une addition aux dits bâtiments.

Si la place est disponible, il est recommandé d'installer des équipements normalisés afin d'effectuer le raccordement postal et de pouvoir recevoir des colis.

La norme rénovation NF D 27 407 (intérieur) correspond à un volume intérieur minimum de 130 x 260 x 340 mm. Ce sont des ensembles de Boîtes aux dimensions réduites avec porte collective permettant de recevoir des petits colis et catalogues ne passant pas par la fente d'introduction du courrier.

Les anciennes normes NF D 27 402 (intérieur), solution pour les endroits étroits.

Il s'agit de boîtes sans porte collective, le courrier doit passer par la fente d'introduction.

**A télécharger sur : [www.edelen.fr](http://www.edelen.fr)**

- ABC de la boîte aux lettres Raccordement postal (LA POSTE)
- Formulaire N° 740 - demande de raccordement au réseau de distribution du courrier (LA POSTE)
- Extrait de la loi handicap (JORF 2006)